

Jeudi 17 avril 2025

Assemblées générales : les gérants d'actifs de plus en plus engagés dans le dialogue actionnarial

A l'aube de la nouvelle saison des assemblées générales (AG), l'Association Française de la Gestion financière (AFG) publie son étude annuelle sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion. Le constat est clair : une progression du vote de la part des gérants, une attention particulière portée aux rémunérations et opérations financières ainsi qu'une place centrale accordée à l'engagement sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance.

Des gérants d'actifs mobilisés et attentifs aux principes de bonne gouvernance

Menée en 2025 sur la base des AG 2024, l'étude de l'AFG met en lumière une mobilisation croissante des sociétés de gestion.

- **Leur participation aux AG augmente de + 3% au global (vs + 4% en 2023) et même de + 5% pour les AG d'émetteurs étrangers** qui représentent aujourd'hui 90% des AG auxquelles les gérants d'actifs participent. L'engagement ne se limite pas à la seule participation en AG
- **1 résolution sur 5 recueille un vote « contre »**. Au moins un vote « contre » est relevé dans 80% des AG françaises, 70% des AG d'émetteurs européens (hors France) et 89% des AG des Etats-Unis.

Des votes ciblés sur les sujets sensibles

- **Les rémunérations : à 42 % les résolutions concernées sont rejetées, un taux qui grimpe à 63% pour les émetteurs nord-américains** en raison de l'absence fréquente de critères de performance dans les plans de rémunération à long terme, contrairement aux recommandations de l'AFG¹.
- **Les opérations financières** : les gérants restent également attentifs aux risques de dilution, votant contre **un quart de ces résolutions, et jusqu'à 36% en France**, où les actionnaires disposent de marges de vote plus larges.

Gouvernance responsable : dialogue et transparence en progression

- **75% des sociétés de gestion engagent un dialogue environnemental** avec les entreprises détenues en portefeuille et deux tiers abordent aussi les enjeux **sociaux**.

¹ [Gouvernement d'entreprise : l'AFG publie ses recommandations pour 2025 | AFG](#)



Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | d.dechaisemartin@afg.asso.fr

Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | c.richard@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles



www.afg.asso.fr

- Enfin, 56% des sociétés de gestion **publient les détails de leurs votes par résolution contre 54% en 2023 et 46% en 2020**. Cet engagement, en croissance, met en avant les bonnes pratiques de vote des sociétés de gestion françaises.

Une gouvernance à géométrie variable selon les pays

Interrogées sur divers thèmes de gouvernance, les sociétés de gestion d'actifs soulignent :

- **En Europe, un dialogue actionnarial plus ouvert** et **une parité en progrès** dans les instances dirigeantes.
- **Des réserves vis-à-vis de mécanismes qui limitent l'expression du droit de vote des actionnaires minoritaires** (mesures protectionnistes sur la structure du capital en Allemagne ou en Suisse, dispositifs anti-OPA aux Pays-Bas, délais de vote très courts en Italie, des coûts très élevés pour voter dans certains pays européens etc.). Les gérants estiment également que les droits de votes multiples limitent le plein exercice de leur responsabilité sociétale et dégradent in fine, le pouvoir des actionnaires.
- **Des pratiques estimées problématiques** telles que l'absence ou faible présence de représentants de salariés au sein des conseils (aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou en Asie) ou encore l'hétérogénéité de la nature du vote sur la rémunération des dirigeants (consultatif et non contraignant dans certains pays, notamment aux Etats-Unis).

En conclusion, l'étude révèle l'implication continue des sociétés de gestion françaises pour faire progresser les bonnes pratiques de gouvernance. Le vote en assemblée générale et le dialogue avec les émetteurs sont des leviers clés pour les gérants permettant d'améliorer la qualité durable de leurs actifs en portefeuille dans le cadre de leur devoir fiduciaire à l'égard de leurs clients. Toutefois, des barrières exogènes, réglementaires et techniques subsistent et freinent le plein exercice du vote : à un an de la révision de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, l'AFG s'implique en amont pour contribuer à lever ces limites.

[Consultez l'enquête](#)

[Consultez les Recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'AFG](#)



Contact Presse :

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | d.dechaisemartin@afg.asso.fr

Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | c.richard@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles



www.afg.asso.fr

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour l'avenir de notre pays. Elle regroupe **plus de 400 membres**, dont environ 330 sociétés de gestion, qui gèrent **90% des encours sous gestion en France**. Le montant de ces encours s'élève à 5 000 milliards d'euros, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

**Contact Presse :**

Delphine de Chaisemartin | 06 11 72 86 63 | d.dechaisemartin@afg.asso.fr

Caroline Richard | 06 15 45 23 93 | c.richard@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00

Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles

